



« Pourquoi des espèces aujourd’hui non menacées sont hébergées et élevées dans les zoos ? »

Rédigé par l’Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ)

Juillet 2023

DES ESPECES TOUJOURS PLUS NOMBREUSES A REJOINDRE LA LISTE ROUGE

L’UICN ne cesse de recenser de nouvelles espèces menacées animales et végétales au sein de la liste rouge¹. En 2019, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) alertait sur un taux d’extinction des espèces sans précédent, et qui s’accélère, conduisant à évaluer à 1 million le nombre d’espèces menacées d’extinction au cours des prochaines décennies. Le nombre d’espèces menacées est ainsi en constante augmentation du fait des activités anthropiques.

La liste des causes de disparition des espèces est longue et ne fait elle aussi que croître : Dégradation des habitats incluant la pollution des sols, la pollution sonore, la pollution au plastique des milieux terrestres et aquatiques, destruction des habitats pour l’agriculture ou la construction d’infrastructures routières par exemple qui ouvrent des accès à des zones jusque-là protégées, dérèglement climatique, trafic d’espèces, introduction d’espèces exotiques envahissantes, surexploitation des ressources, etc.

Avec 75% du milieu terrestre et 66% du milieu marin sévèrement altérés, et le changement climatique qui peut déjà avoir affecté la répartition de près de la moitié des mammifères terrestres non volants et de près d’un quart des oiseaux menacés (même avec un réchauffement de la planète à venir de 1,5 à 2 degrés, la majorité des aires de répartition des espèces terrestres devrait se contracter de manière importante), **la majorité des espèces peuvent donc à moyen terme être menacées de disparition**. Source : <https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>

Le dérèglement climatique a par exemple des conséquences jusque sur les courants marins des profondeurs, et augmente le risque d’extinction de nombreuses espèces (jusqu’à 71%) qui ne sont pas considérées comme menacées au sein de la liste rouge de l’UICN (Foden, W., Mace, G., Vié, J.-C., Angulo, A., Butchart, S., DeVantier, L., Dublin, H., Gutsche, A., Stuart, S. and Turak, E. 2008. Species susceptibility to climate change impacts. In: J.-C. Vié, C. Hilton-Taylor and S.N. Stuart (eds). The 2008 Review of The IUCN Red List of Threatened Species. IUCN Gland, Switzerland.)

Cette rapide dégradation de la biodiversité est d’ailleurs bien illustrée par le suivi fourni par la liste rouge de l’UICN avec de nombreuses espèces en déclin.

Citons par exemple l’évolution de la population du Desman des Pyrénées en une dizaine d’années : entre 2009 et 2017 le Desman des Pyrénées est passé de NT à VU sur la liste rouge française des espèces menacées, et EN depuis 2021 sur la liste mondiale.

D’ailleurs nous précisons ici que la Harfang des Neiges est classée VU par la liste rouge mondiale depuis 2021, et que le flamant des Caraïbes a disparu de Guadeloupe selon la liste rouge de Guadeloupe publiée en janvier 2022.

Citons encore l’évolution du statut du Faux Gavial d’Afrique qui était classé DD (Data Deficient) dans la liste rouge en 2012 alors que cette espèce était hébergée en zoos, il a ensuite été classé CR en 2014. Cette espèce est reproduite ex situ en zoos et aujourd’hui la population européenne est la plus importante en dehors de l’Afrique où sa population diminue.

Il est donc important de ne pas se fier uniquement au statut UICN, car beaucoup d’espèces sont classées DD ce qui signifie qu’il n’y a pas assez de données pour connaître le degré de menace.

¹ La Liste rouge de l’UICN, classe les espèces ou sous-espèces dans l’une des neuf catégories suivantes : Éteinte (EX), Éteinte à l’état sauvage (EW), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE).

De surcroît d'autres classifications, comme la CITES, sont également à prendre en considération lors de l'étude du degré de menace qui pèse sur une espèce.

DES LIEUX DE SENSIBILISATION AU RESPECT DU VIVANT DANS SON ENSEMBLE

Les parcs zoologiques, véritables conservatoires génétiques, hébergent et élèvent donc de nombreuses espèces animales menacées ou non à ce jour mais toutes ont un intérêt pour le futur de la planète. Ils respectent l'arrêté du 25 mars 2004 en s'impliquant dans leurs missions de conservation, d'éducation et de recherche scientifique.

Les individus hébergés au sein de ces institutions, qu'ils soient menacés ou non, sont tous des ambassadeurs de leur espèce auprès des 22 millions de visiteurs accueillis tous les ans dans les institutions françaises. Ils permettent une reconnexion à la nature de citoyens souvent citadins qui durant leur visite sont sensibilisés à la protection de la biodiversité y compris au respect de la faune sauvage locale qui les entoure (comme les rapaces ou les reptiles et amphibiens souvent méconnus et tués à tort du fait de fausses croyances qui leur sont associées).

QUID DES ESPECES LOCALEMENT MENACEES ?

Certaines espèces ne sont pas menacées au niveau mondial mais peuvent l'être au niveau national, voire régional, et même nécessiter localement des renforcements de populations à partir d'individus nés en parcs. Le grand Hamster d'Europe, élevé ex situ et réintroduit, est par exemple classé LC sur la liste mondiale et EN sur la liste rouge française.

DES CONNAISSANCES GLOBALES SUR LA FAUNE AU SERVICE DES ESPECES MENACÉES

Les connaissances et l'expertise acquises par les professionnels des parcs zoologiques sur des espèces pas ou peu menacées peuvent directement bénéficier à d'autres espèces menacées notamment pour leur élevage, leur soin, leur translocation, etc. C'est par exemple le cas des compétences concernant le lynx boréal (LC sur la liste mondiale et EN sur la liste rouge française) qui sont utilisables pour renforcer l'élevage du lynx ibérique classé CR au sein de la liste mondiale depuis 2002, ou des compétences concernant la contention et le transport de buffles qui vont être nécessaires pour le programme de conservation du Tamara listé CR (espèce non présente en zoos) incluant des translocations au cœur des Philippines.

LES ZOOS CONTRIBUENT A FAIRE DIMINUER LE NIVEAU D'URGENCE PESANT SUR LES ESPECES MENACÉES

Grâce à des actions de conservation ex situ, quelques espèces ont d'ailleurs vu leur statut s'améliorer, c'est le cas du panda géant (passé de EN à VU en 2016) ou de la cigogne blanche qui sont aujourd'hui moins menacés. En effet, la cigogne blanche est listée LC au niveau mondial mais était au bord de l'extinction en 1974 en France. À compter de cette date elle a également bénéficié d'un programme de protection et de renforcement de population au niveau régional.

Même si au niveau mondial le Vautour moine est listé NT, en France il était listé CR en 2008 puis EN depuis 2016. Cette évolution positive de son statut sur le territoire national est dû d'une part à des programmes d'éducation et de protection et d'autre part à des programmes de renforcement de populations qui ont eu lieu en France. Globalement dans le monde sa population est en déclin, il est donc important que les zoos continuent à éléver cette espèce.

UN SAVOIR FAIRE ZOOTECHNIQUE AU SERVICE DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LA NATURE

De même le développement de l'expertise vétérinaire et animalière pour les soins à la faune sauvage dans la nature est extrêmement précieux par exemple : en centre de soins pour la faune sauvage, ou en cas d'empoisonnement (par exemple sur les vautours), d'échouage ou de perdition dans un milieu non adapté (exemple du Béluga dans la Seine), de maladies ou de blessures liées au braconnage ou à des incendies (comme cela a été le cas en Australie, au Brésil ou en France) dans le milieu naturel nécessitant le développement de vaccins, d'anesthésiques, de techniques de soins spécialisées etc.

DES MODELES SCIENTIFIQUES ET UN SAVOIR-FAIRE UTILES AUX ESPECES MENACÉES

Parallèlement aux actions de conservation, des programmes de recherche sont menés dans les zoos afin de mieux connaître la biologie des espèces et donc mieux protéger celles-ci ou des espèces proches dans la nature. Dans ce but, la vision des rapaces est étudiée pour mieux les protéger des éoliennes (dans le cadre du projet MAPE avec le CNRS : <https://mape.cnrs.fr/>), le comportement des dauphins face à des répulsifs acoustiques passifs visant à les éloigner des filets de pêche est étudié pour mieux les protéger dans les eaux françaises.

UNE EXPERTISE PROFITABLE A TOUS

D'autre part, en plus de leurs missions réglementaires, les zoos assurent des missions de service public puisqu'ils recueillent :

- des animaux sauvages issus de saisies comme par exemple des servals très impactés par la mode des Savannah ou d'abandons comme l'iguane vert. Souvent ces individus d'espèces peu menacées nécessitent des soins et une période de réhabilitation pour lesquels l'expertise et les installations des zoos sont mises à contribution.
- des spécimens d'EEE abandonnés ou capturés (tortue de Floride, raton laveur, muntjac, etc) pour leur éviter l'euthanasie et favoriser l'éducation du public sur cette problématique

DECOUVRIR ET PROTEGER UN ECOSYSTEME PLUS QU'UNE ESPECE

Et enfin, au sein des parcs zoologiques de plus en plus d'enclos hébergent des espèces en mixité dans le but de présenter un écosystème aux visiteurs, dans ce contexte certaines espèces sont menacées d'autres moins comme dans la nature où elles cohabitent. Mais **toutes les espèces sont importantes, chacune a un rôle indispensable à l'équilibre de son écosystème et donc de notre planète.**

Toutes les espèces abritées dans les zoos, qu'elles soient menacées ou non, permettent la levée de fonds pour soutenir la conservation *in situ* partout dans le monde. Pour rappel la communauté mondiale des zoos représente le troisième financeur de la conservation de la biodiversité (Gusset, M., and Dick, G. (2011). The global reach of zoos and aquariums in visitor numbers and conservation expenditures. Zoo Biol. 30, 566–569. doi: 10.1002/zoo.20369).

CONTACT : afdpz@afdpz.org

